

En Flandre, «une vision romantique de la collaboration»

**La Flandre a une vision plus «romantique»
de la collaboration, considérée comme criminelle
en Wallonie. Explications par l'histoire.**

● **Interview :**
Jean-Christophe HERMINAIRE

Chantal Kesteloot, pour reprendre les mots utilisés ces derniers jours, la collaboration, c'était une erreur, un crime, une ignominie ?

C'est un crime en ce sens que c'est un acte répréhensible par la loi, et qui a été sanctionné par les tribunaux belges. Il y a eu 57 000 condamnations après la guerre, et près de 500 000 dossiers ouverts.

Et cette collaboration sera condamnée dans ses diverses formes.

Oui, cela peut être une collaboration politique, militaire, économique, une collaboration de dénonciations. Il y a différents types de crimes et différentes échelles de sanction en fonction de la gravité. Et aussi, bien évidemment – et c'est cela qui va alimenter pas mal de controverse – en fonction du moment où on a été condamné.

Parce que l'intensité de la répression n'a pas toujours été identique.

En clair, plus on a été condamné tôt, dans les premiers mois à la sortie de la guerre, plus on a été condamné lourdement. Parce que malgré tout la Justice fonctionne en relation avec une demande sociale. Et la demande d'une répression forte était très présente en Belgique

occupée. C'est dans ce contexte-là que vont travailler les tribunaux militaires qui ont cette répression pour les mains. Pour un type de délit identique, pour peu qu'on ait été condamné deux ans plus tard, la peine va être beaucoup plus légère.

Les poursuites ont-elles été les mêmes en Flandre et en Wallonie ?

Il y a eu longtemps un grand mythe comme quoi l'appareil judiciaire aurait été utilisé pour mettre hors course tout ce qui s'apparentait au nationalisme flamand. Qu'on se serait servi de la Justice pour l'abattre. Or les dossiers des 57 000 condamnations ont fait l'objet d'un examen systématique et l'étude révèle que les différences ne sont pas du tout entre Flamands et francophones, mais entre arrondissements judiciaires. Un peu comme aujourd'hui, où certains tribunaux poursuivent plus. La différence n'épouse en rien la frontière linguistique.

Mais y avait-il davantage de faits de collaboration en Flandre ?

Sur base de la répartition de la

population, qui était alors de 56 % de néerlandophones, on a 62 % de dossiers de condamnations de néerlandophones. Donc ils sont surreprésentés, mais pas de manière spectaculaire. Mais si on prend la collaboration politique, où se trouve le nœud du problème, la différence est beaucoup plus grande : 72 % des gens condamnés uniquement pour collaboration politique sont des néerlandophones.

Qu'est-ce qui l'explique ?

Parce que le VNV est un parti de masse et que, au sommet de sa puissance, pendant l'occupation, un bourgmestre sur deux dans les communes flamandes sera un bourgmestre VNV. Et donc, évidemment, il y a une très grande visibilité. Ce n'est que la continuité de la situation antérieure : aux élections de 1939, Rex ne faisait plus que 4 élus à la chambre ; le VNV c'était 17 élus.

Un réel ancrage politique ?

Avant même le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, le Vlaams Nationaal Verbond est bien plus enraciné dans la société flamande par rapport au rexisme, qui est en reflux alors qu'en 1936 Rex et VNV se talonnent. Il y a une permanence, une continuité du nationalisme flamand qui remonte déjà à l'entre-deux-guerres.

C'est ce qui explique encore cette différence de perception aujourd'hui ?

Ça y participe évidemment. Tous ces bourgmestres de guerre n'ont pas été des crapules. On n'a pas dans la société flamande une vision nécessairement criminogène de cette collaboration. Les bourgmestres de guerre rexistes sont beaucoup plus hais par la population. Il va y avoir des règlements de compte, comme à Courcelles. Il n'y a pas d'équivalent en Flandre sauf peut-être dans quelques régions du Limbourg où les partisans armés communistes sont assez forts.

La résistance, aussi, était différente de part et d'autre ?

La résistance était sans doute moins développée côté flamand. On n'a pas, comme en Wallonie, cette image d'une société profondément divisée après la libération, où la collaboration soit à ce point stigmatisée, dénoncée. Et on va avoir du côté flamand des associations qui vont servir d'accueil à ces anciens collaborateurs, pour leur permettre de se réinsérer dans la société. On a là tout un monde qui va fonctionner dans une relative indifférence. C'est à partir de là, dans les années 50, que vont naître les premières propositions de loi en faveur de l'amnistie.. ■

Et quelles « raisons » avaient-ils ?

Qu'est-ce qui a poussé des Belges – Flamands mais tout autant Wallons – à collaborer avec l'ennemi allemand ?

« Il peut y avoir des enjeux idéologiques », explique Chantal Kesteloot. « La démocratie belge à la fin des années 30 est une démocratie en crise. En 1940, certainement, pas mal de personnes ont pu penser que la démocratie n'était plus à même de résoudre les grands défis. C'est une motivation qui peut amener un certain nombre de personnes à collaborer. De là à avoir un engagement résolument fasciste, il faut être extrêmement prudent. Leur nombre va aller en décroissant, même si pour certains, germanophiles ou pro-nazis, il n'y avait pas de doute. »

« Il y a aussi tous ceux qui sont opportunistes. Ceux qui se disent : finalement, le gouvernement allemand nous offre des possibilités

d'ascension sociale, qu'on ne sentait pas possible dans le cadre de l'État belge, donc on accepte de travailler dans ce cadre-là. »

Certains se sont engagés dans la collaboration par anticommunisme. « On pense en particulier à certains catholiques qui ont pu considérer que le communisme était l'antéchrist et que ceux qui le combattaient étaient ceux à soutenir. »

« Que les nationalistes flamands étaient anticommunistes, c'est une évidence même. Qu'il y avait une composante raciste dans le nationalisme flamand radical, c'est clair également. Maintenant, tout cela s'inscrit dans une continuité où petit à petit, après la Première Guerre mondiale, une partie du nationalisme flamand a progressivement pris ses distances avec la Belgique et a considéré que ce qui importait avant tout c'était le bien de la Flandre. Que si le parti nazi offrait à

cette Flandre une possibilité d'être véritablement elle-même, et bien oui, pourquoi pas ? »

Le fait qu'on se sente ou non profondément belge est d'importance, explique l'historienne. « Dans la société flamande, des gens ont baigné, de génération en génération, dans cette atmosphère où la collaboration n'était pas considérée comme un crime majeur. On a considéré que l'occupant allemand rencontrait des revendications que l'État belge ne rencontrait pas. C'est une vision romantique qui fait l'impasse sur tout l'aspect profondément fasciste, nazi, de cette collaboration. »

Et ce n'est que bien plus tard, explique-t-elle, avec les émissions télé de Maurice De Wilde (Nieuwe Orde) et les travaux d'historiens flamands, dont Bruno De Wever, « qu'on a montré que les collaborateurs n'étaient pas seulement des anges ». ■

Mais qui étaient les collabos ?

À partir de quand est-on un collaborateur ? Question difficile ! « On pourrait par exemple considérer qu'aller travailler volontairement en Allemagne, c'est de la collaboration. Pourtant, à la libération, on a décidé de ne pas poursuivre ces gens. Parce qu'on a considéré qu'un certain nombre d'entre eux avaient pu agir par situation de détresse économique, etc. Et donc, tous ces dossiers des travailleurs volontaires ont été écartés. Il n'y a pas eu poursuites. »

Exemple par l'absurde. La nuance est délicate, le verdict périlleux. « A contrario, le fait d'avoir votre nom sur une liste de membres du VNV pouvait vous exposer à des poursuites. On est dans des phénomènes

complexes où c'est difficile de dire voilà : c'est blanc ou noir. »

Trahison du pays

Mais quels ont été alors les faits jugés les plus graves ? « La collaboration militaire a été sanctionnée lourdement, parce qu'on considère que c'est une forme de trahison à l'égard du pays. D'autant qu'elle est facile à identifier. » Et que ce sont les tribunaux militaires qui procédaient aux condamnations.

« C'est beaucoup plus difficile avec les sanctions pour la collaboration économique, poursuit l'historienne. À la fin de la guerre, l'État belge doit redémarrer et il a besoin des industries. Est-ce qu'on va

poursuivre des entreprises pour des comportements dont on doit encore évaluer s'il s'agit de collaboration ? Où met-on le curseur ? Est-ce qu'il s'est agi de collaboration ou simplement de reprise du travail ? »

Les entrepreneurs pouvant se payer des avocats, les dossiers économiques étant longs à constituer, ce sont aussi ces jugements qui ont le plus traîné. Les condamnations furent donc plus légères. Sévèrement punies, par contre, les dénonciations, « qui font partie des crimes les plus craqueurs », souligne Chantal Kesteloot. Mais par essence anonymes, ces dénonciations ont également été difficiles à poursuivre. ■

COMMENTAIRE par **Jean-Christophe HERMINAIRE**

Soupe politique

Collabos ! On s'échange en 2014 les noms d'oiseaux infamants de la Seconde Guerre mondiale. Avec une étonnante absence de nuance, malgré le recul de septante ans d'histoire. Collaboration, extrême droite, fascistes, nazis... on cuisine une épaisse soupe immonde, on mélange et on sert bien chaud aux adversaires politiques. « Dans le climat actuel, il y a très peu de place pour une vision nuancée, et on a l'impression que plus on avance dans le temps, moins on a de place pour cette vision nuancée », souligne même Chantal Kesteloot. Elle se souvient qu'il y a 20 ans, au moment des commémorations de 1994, davantage de Belges étaient ouverts à l'idée de réconciliation. « Je ne crois pas qu'en tant que société, on gagne à cette simplification », estime l'historienne. Non, tous les collaborateurs n'étaient pas des fascistes. Certains ont reconnu la faute, d'autres ont persisté dans les discours nauséabonds. On s'est bercé dans certains milieux flamands, dit-elle, d'une vision « un peu romantique » de la collaboration. Loin des

crimes écœurants dénoncés en Wallonie. Avant que des historiens flamands, et notamment Bruno De Wever, ne défrichent le champ réel des motivations, hors des gravats du mythe. Certes, des hommes, et des idées qui dépassent les limites extrêmes de la droite, ont mis un pied sur la dernière marche du pouvoir en Belgique. Il est légitime de le redouter. Mais le dossier de l'amnistie n'a pas été posé sur la table. Et il ne semble pas qu'il le sera bientôt. On peut s'étonner, aussi, de la naïveté des élus de la N-VA, qui multiplient les « provocations » au moment d'installer un gouvernement. Sont-ils tellement dans leur « romantisme » qu'ils en oublient les blessures francophones ? Simples bourdes ? Ou, déjà, savonnage de planche ? Ce qui est frappant c'est de constater que le prisme du passé, - et par là les querelles communautaires - a pris, un temps, plus de poids que les enjeux socio-économiques là où il y a encore une semaine tout le débat portait sur ces questions. Par pur opportunisme de combat politique. Ce n'est pas bien glorieux. Mais c'est le jeu.